



Paris, le 17 mars 2011

Comité technique paritaire des DDI du 17 mars 2011

Déclaration FORCE OUVRIÈRE :

CTP des DDI - épisode II :

L'urgence est ailleurs !

Nous voulons tout d'abord indiquer que nos pensées vont en ce moment vers les femmes et les hommes engagés, en Afrique du Nord et dans le golfe persique, dans un mouvement de fond de prise en main par les peuples d'un destin qui semblait confisqué par quelques uns. De même, nous pensons aux populations à l'autre bout du monde, au Japon, qui sont frappés par une catastrophe naturelle menaçant de se muer en cataclysme industriel.

Malgré tout, ces événements majeurs, notamment les premiers cités, nous montrent trop bien que **lorsque les contraintes sont trop fortes, les opprimés se révoltent.**

Or, dans toute organisation, il y a bien deux manières de faire évoluer les choses. Soit en évoluant progressivement dans le temps, en stabilisant les choses, en consolidant et en s'assurant que personne ne soit abandonné au bord du chemin, soit en brusquant le mouvement, en imposant un rythme intenable, au risque de provoquer un état de rupture fatal.

Aujourd'hui, dans notre administration, qui se targue de savoir manager hommes et projets, où en sommes nous?

Six semaines après un premier épisode qui s'emballait, heureusement écourté face à la pression et au bon sens des organisations syndicales, deux réunions d'échanges plus tard, nous voici réunis pour que soit joué le deuxième acte de la jeune histoire du CTP des DDI. Et force est de constater que celui-ci est résolument né sous le signe zodiacal de l'**Urgence ascendant Précipitation.**

En témoignent la transmission plus que tardive -48 heures chrono avant ce CTP !- de bon nombre d'éléments préparatoires à la présente réunion, la mise à l'ordre du jour de projets d'arrêtés visant des décrets fantômes ou dont les circulaires d'application n'ont nulle ligne encore écrite.

Selon l'administration, **il faut aller vite, toujours plus vite, quitte à précipiter les choses et risquer d'inscrire dans le marbre des textes bricolés, bien perfectibles et fragiles, pouvant poser de sérieux problèmes d'application dont personne n'a encore mesuré les conséquences ... au risque de provoquer la colère des agents et le dysfonctionnement des services !**

Or, est-ce vraiment l'absence de texte unifié sur l'astreinte qui fait vaciller les DDI sur leurs fondations encore bien superficielles et fragiles ?

La révolution couve-t-elle parmi les 42 000 agents versés dans une interministérialité débridée à cause d'une absence de textes harmonisés sur leur temps de travail?

Assurément non!

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir en profondeur sur ces sujets d'importance dans la suite de cette réunion, d'autant qu'en dépit d'indéniables **avancées obtenues lors de la phase de concertation**, certaines de nos revendications **fortes de la lettre ouverte FO du 15 février dernier**, pourtant légitimes, n'ont pas été prises en compte.

Cependant, nous concédons qu'une certaine forme d'urgence existe bel et bien. Pour la trouver, il faut par contre avoir le courage de regarder au bon endroit, ce que fait un nombre croissant d'acteurs de la société, de décideurs et, fait nouveau, de plus en plus de cadres supérieurs de la fonction publique.

Ainsi, si les agents des DDI souffrent, s'inquiètent, s'interrogent sur leur avenir au niveau départemental, c'est qu'ils doutent de la pérennité même de leur poste, de leurs missions, de leur parcours professionnel, voire de leurs services. Les démarches hypocritement estampillées « RH » de certains ministères ne cachent même plus leurs objectifs : dégraisser encore et toujours les services départementaux, supprimer des pans de missions entiers sans s'interroger sur les implications auprès des bénéficiaires, faire fi des compétences de leurs personnels en leur imposant des repositionnements en cascade, leur faire subir des mobilités forcées agrémentées d'une baisse potentielle de revenus.

C'est donc là qu'est l'urgence : faire une pause dans les réformes et le pillage des moyens imposés par la désastreuse RGPP, et laisser une chance aux DDI de faire leurs preuves face aux enjeux majeurs de la nation en matière de solidarité, de sécurité et d'aménagement durable des territoires.

Et si nous accueillons positivement l'inscription à l'ordre du jour du point d'information relatif aux missions des DDI, ne comptez aucunement sur FO pour accepter d'enregistrer des décisions de démantèlement d'effectifs et de missions.

De même, ne comptez pas nous faire croire, ni aux agents d'ailleurs, à l'occasion du dernier point de l'ordre du jour de ce CTP, que la mutualisation constitue le remède miracle aux saignées en effectifs. En écho au désormais légendaire CHORUS, l'expérience a déjà prouvé par le passé que le soi-disant remède avait même de sacrés effets secondaires... Les agents le savent bien, et ils en mesurent actuellement tous les jours les inconvénients en contemplant, impuissants, les erreurs sur leurs fiches de paye.

Si nous nous félicitons que la sécurité des personnels de la **DDTM des Alpes-Maritimes** affectés dans les bâtiments bulle ait par exemple amené l'administration à prendre les dispositions qui s'imposaient, devons-nous rappeler que pour en arriver là (**pour que les nombreux rapports soulignant parfois jusqu'au péril imminent des agents soient enfin extirpés des tiroirs**), **il aura fallu que FORCE OUVRIÈRE vous en mette en demeure**, Monsieur le Secrétaire général, de même que vos homologues du MEDDTL et du MAAPRAP.

De même que, pour finir par faire entendre nos arguments de bon sens face à un MEDDTL qui pratique l'autisme lors de l'élaboration de ses arrêtés relatifs à l'ARTT, **nous aurons dû saisir le Conseil d'État pour qu'au travers de son arrêt du 24 février dernier la raison finisse par l'emporter.**

Devrons nous, de la même façon, en arriver à de telles extrémités pour **que l'inextricable situation dans laquelle s'est enlue la DDT de la Creuse trouve une issue avant que les ravages humains qu'y a causés sa direction n'y deviennent irréparables ?**

Pour les mêmes raisons, **devons nous laisser la direction de la DDCSPP des Landes menacer les représentants du personnel en CTP local d'un soi-disant manquement à la déontologie** pour avoir pleinement joué leur rôle d'information auprès des agents sur les points de l'ordre du jour de cette instance ? Devons nous accepter que ce même Directeur remette en cause un engagement formel de Bercy sur la compétence (jusqu'en décembre 2011) des CHS/DI des Finances à l'égard des agents dont ce ministère demeure gestionnaire, au motif que le Secrétariat Général du Gouvernement trouverait à y redire ?

Nous saisissons enfin l'occasion de ce second CTP pour vous remettre, au nom de FORCE OUVRIÈRE, le courrier que vous adresse les représentants des personnels de la DDT 41 en rapport avec la gestion des agents, l'hygiène et la sécurité et les mutualisations, en vous remerciant d'y prêter toute l'attention qu'elle requiert.

Les chantiers ouverts aujourd'hui doivent, au contraire de ce qu'illustrent les difficultés observées jusqu'à l'échelon le plus fin des territoires, s'inscrire dans la durée, la stabilité, la sincérité, l'écoute, le respect mutuel et l'attachement aux valeurs de la république sociale dont la France est le symbole.

Mais trêve de préliminaires, passons au vif des sujets du jour, en appelant de nos vœux la concrétisation des prémices de dialogue inaugurés à l'occasion de la première réunion de ce CTP.

Les résultats qui seront issus de l'examen des projets de textes relatifs à l'astreinte et à l'organisation du temps de travail, et les réponses apportées à nos revendications, seront indéniablement révélateurs en la matière...

À commencer par n'engager l'examen du projet d'arrêté relatif à l'astreinte qu'à la condition d'en avoir retiré le visa d'un décret interministériel fantomatique....